

A close-up photograph of a young child with dark hair and eyes, wearing a white bucket hat with a colorful embroidery of a cactus and a bird. The child is holding a small, light-colored object near their eye. They are wearing a bright orange shirt. The background is blurred, suggesting an outdoor setting. The text 'Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014' is overlaid in white at the bottom of the image.

**Rapport sur l'éducation
à la petite enfance
2014**

MISONS SUR NOS JEUNES ENFANTS

Les effets d'une éducation à la petite enfance (EPE) de qualité sur les enfants et la société, à court et à long terme, sont très bien documentés. L'EPE est créatrice d'emplois et soutient les parents qui travaillent ou cherchent à se perfectionner. Elle permet d'accueillir les nouveaux Canadiens; elle offre des occasions de s'intégrer à la communauté et atténue les inégalités sociales engendrées par la pauvreté.

L'éducation à la petite enfance fait référence aux programmes pour les jeunes enfants axés sur un programme éducatif explicite, offerts par du personnel compétent et conçus pour soutenir le développement et l'apprentissage des enfants. Les enfants suivent ces programmes de façon régulière, et ils peuvent y participer avec leurs parents/fournisseurs de soins. L'EPE peut être organisée dans le but de soutenir les parents qui occupent un emploi ou pour leur donner un répit. Elle peut offrir une plate-forme de services ciblant l'intervention précoce et les ressources aux parents.

En identifiant les problèmes et en intervenant tôt, l'EPE réduit le nombre d'enfants dans les classes spécialisées. Elle permet à tous les enfants de bien amorcer leur parcours scolaire de même que leur vie. Une éducation de qualité a pour effet de réduire les problèmes de pénurie de main-d'œuvre spécialisée et les coûts des soins de santé et des services sociaux. Ces réductions atténuent à leur tour l'inégalité des revenus et créent une société et une économie plus fortes. Mais par-dessus tout, l'EPE offre aux enfants d'âge préscolaire un lieu où ils peuvent se développer et jouer avec d'autres enfants.

ÉCART DES POLITIQUES

Il existe au Canada un écart important entre ce qui est connu des impacts économiques et humains suggérés par la recherche et les politiques mises en place. Entre le congé parental d'un an offert aux parents qui y sont admissibles et le début de la maternelle, généralement à l'âge de 5 ans, il n'existe aucune politique universelle conçue pour soutenir les jeunes enfants. La demande d'un plan pancanadien pour la garde d'enfants est sur la table depuis plus de cinquante ans, mais on n'y a toujours pas répondu. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral s'est avéré un partenaire peu fiable. Les provinces et territoires ont dû combler le vide de différentes façons, et avec des résultats variables. Comme société, nous n'arrivons pas à réaliser notre plein potentiel : les gouvernements et les Canadiens demeurent confus sur la façon de contribuer aux premières années du développement d'une personne.

En 2006, dans le cadre d'une étude des systèmes d'éducation et de garde de la petite enfance de 20 pays, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a démontré que le Canada était en retard en matière de politiques. L'étude révélait que c'était le gouvernement qui dépensait le moins pour l'EPE, que nos enfants étaient les moins susceptibles de fréquenter un programme d'EPE, que la qualité des programmes laissait à désirer et que la main-d'œuvre de l'EPE ne possédait pas la meilleure formation et les meilleures ressources possible.

L'équipe de l'OCDE a présenté ses suggestions au Canada pour améliorer sa performance :

- Analyser la gouvernance. Les programmes destinés aux jeunes enfants sont éparpillés. Il faut confier la direction de ceux-ci à un seul ministère et l'en tenir responsable;
- Investir davantage mais intelligemment. Les enfants ont besoin d'une bonne éducation en bas âge, et l'économie a besoin de parents qui travaillent. Il faut donc jumeler l'éducation et la garde d'enfants, et les retombées suivront;
- Améliorer l'accessibilité, mais ne pas prendre de raccourcis quant à la qualité. Les garderies de piètre qualité ne profitent à personne;
- Prêter attention à la main-d'œuvre, car elle a besoin d'une meilleure formation et d'un meilleur soutien. Il faut lui donner le même pouvoir d'influence, les mêmes occasions de carrière et soutenir les programmes de formation comme on le fait pour les enseignantes et enseignants des écoles publiques;
- Investir dans la recherche afin de se tenir à l'affût des développements de la science et créer une boucle d'amélioration de la qualité.

L'OCDE a aussi constaté qu'il n'existait aucune mesure de suivi adéquate dans les provinces et territoires pour évaluer les investissements des Canadiens. Le Rapport sur l'éducation à la petite enfance a été élaboré pour combler ce vide. D'abord publié en 2011, ce rapport est fondé sur les recommandations de l'OCDE et sur la reconnaissance qu'un cadre stratégique public solide et cohérent donne de meilleurs résultats pour les enfants et leurs familles, utilise efficacement les investissements publics et informe les Canadiens du bien-être des enfants.



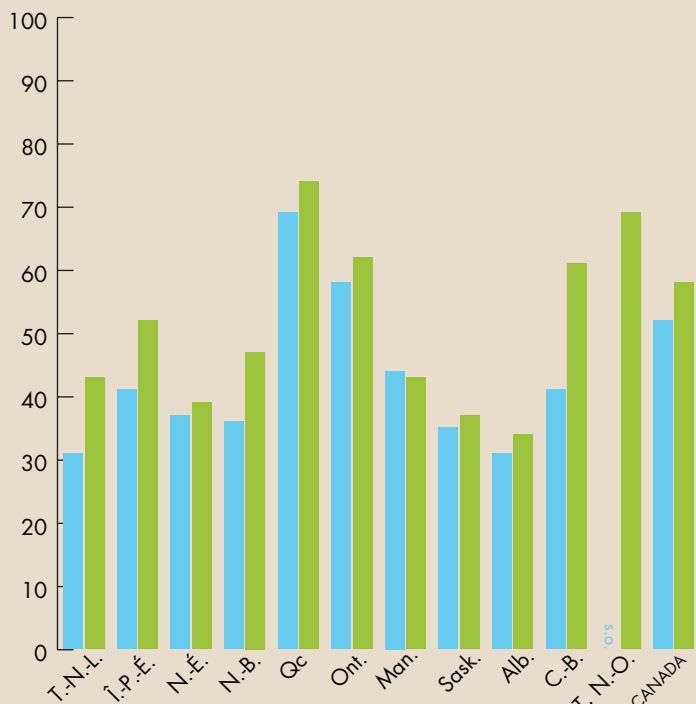


Ce rapport fait un survol des services provinciaux à la petite enfance en évaluant 19 points de référence répartis dans cinq catégories pondérées également afin de refléter un ensemble commun de normes fondamentales essentielles pour la prestation de programmes de qualité. Les seuils de chaque point de référence ont été établis en fonction de la réalité canadienne, et chacun a été réalisé dans au moins une province ou un territoire. Ainsi, ce ne sont pas des objectifs ambitieux, mais bien des normes minimums pour la prestation des programmes. Comme il n'existe pas suffisamment de données pour tous les points de référence, nous n'avons pu inclure les Premières Nations, le Yukon ou le Nunavut. Cependant, nous avons pu inclure dans ce présent rapport les Territoires du Nord-Ouest. Les sources des données et la justification des points de référence sont résumées dans la forme longue du rapport et complétées par des profils de chaque province et territoire, au www.nosjeunesenfants.ca.

« Les seuils de chaque point de référence ont été établis en fonction de la réalité canadienne, et chacun a été réalisé dans au moins une province ou un territoire. Ainsi, ce ne sont pas des objectifs ambitieux, mais bien des normes minimums pour la prestation des programmes. »

En 2011, les politiques provinciales sur l'éducation à la petite enfance semblaient prendre la bonne direction. La plupart des provinces

Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant régulièrement un programme d'EPE en 2011 et 2014

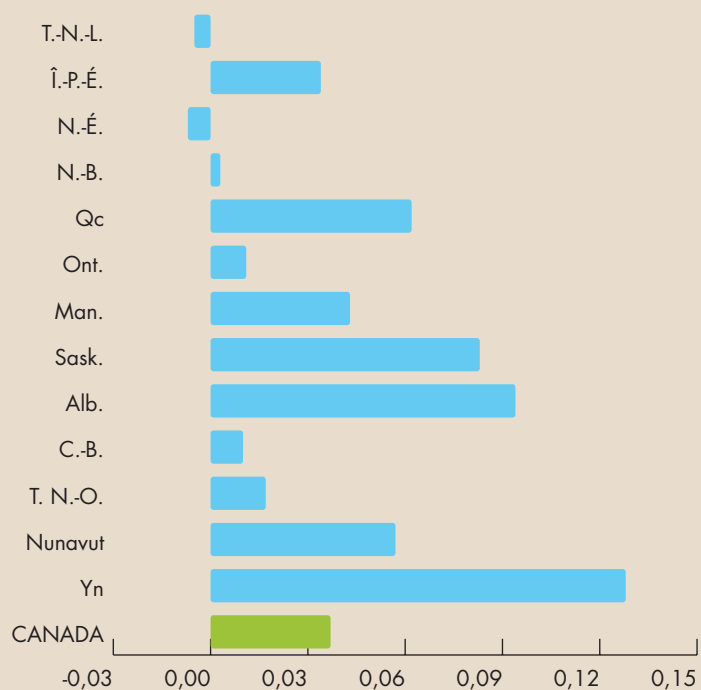


Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest

et territoires avaient tenu compte de l'avis de l'OCDE et utilisé ce qui restait de leurs modestes investissements fédéraux à la suite de l'annulation des accords sur la garde des enfants pour lancer des plans d'action. En 2014, cette tendance se poursuit, et certaines provinces et certains territoires ont même fait un bond en avant. Le plus important développement est la décision des responsables des politiques de maintenir, à défaut d'augmenter, le financement de l'éducation à la petite enfance. Cette tendance n'a pas toujours été la règle : à travers l'histoire, les gouvernements ont souvent considéré pouvoir se passer du financement pour les jeunes enfants. Il est peut-être trop tôt pour affirmer que l'éducation à la petite enfance préoccupe les décideurs politiques, mais son avenir semble prometteur.

Les décideurs politiques utilisent désormais à meilleur escient la structure actuelle de l'éducation publique afin d'améliorer l'accès des jeunes enfants aux divers programmes. Que ce soit en offrant la prématernelle ou la maternelle à plein temps, en associant une plus grande offre de garde d'enfants aux écoles ou en mettant en

Population d'enfants âgés de zéro à 5 ans par province/territoire de 2010 à 2013



Source : Statistique Canada, Population Estimates 2013 CANSIM 051-0001

œuvre des processus facilitant la transition des jeunes enfants vers le système scolaire, il semble que l'on comprenne mieux les besoins de ceux-ci et de leurs familles. Le souci de la qualité est aussi important que l'accessibilité : les provinces et territoires font de plus grands efforts à fournir aux éducateurs de la petite enfance les outils nécessaires pour effectuer leur travail si important.

Mais les progrès sont inégaux d'une région à l'autre, et il reste évidemment beaucoup de travail à accomplir. Il est peut-être trop tôt pour crier victoire, mais ces tendances prometteuses peuvent être perçues avec un optimisme modéré. Grâce à des investissements prudents et en gardant un œil sur la gestion de ces systèmes, on estime que chaque jeune enfant pourrait être accueilli dans un programme d'éducation à la petite enfance au cours de la prochaine décennie.

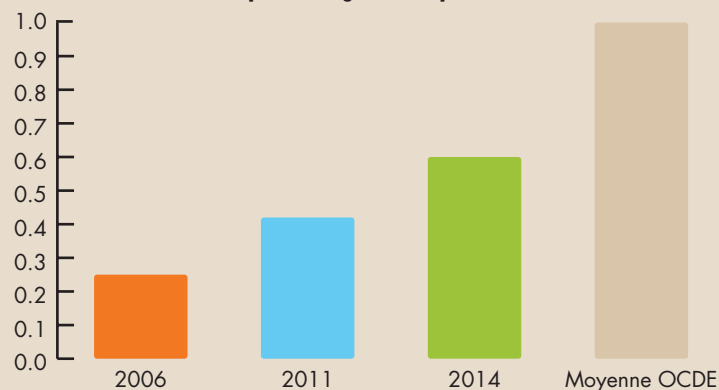
PRÊTER ATTENTION À LA GOUVERNANCE

Plusieurs provinces et territoires ont minimisé les conséquences de systèmes divisés en fusionnant leurs services d'éducation à la petite enfance, les services de garde et les services de soutien aux familles. Lorsque l'OCDE a visité le Canada en 2004, aucune province ou territoire n'avait fusionné ses services; aujourd'hui, huit l'ont fait. Les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et, plus récemment, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont réalisé cette fusion. Bien évidemment, il faut examiner de près comment ces nouveaux services fusionnés sont gérés. La formation des éducateurs et la planification du programme éducatif sont-elles intégrées ou demeurent-elles isolées même si elles proviennent d'un même ministère? On perçoit des signes prometteurs qui démontrent que la centralisation de la surveillance contribue au développement d'un cadre stratégique et à une prestation des services plus cohérente.

FINANCEMENT ACCRU

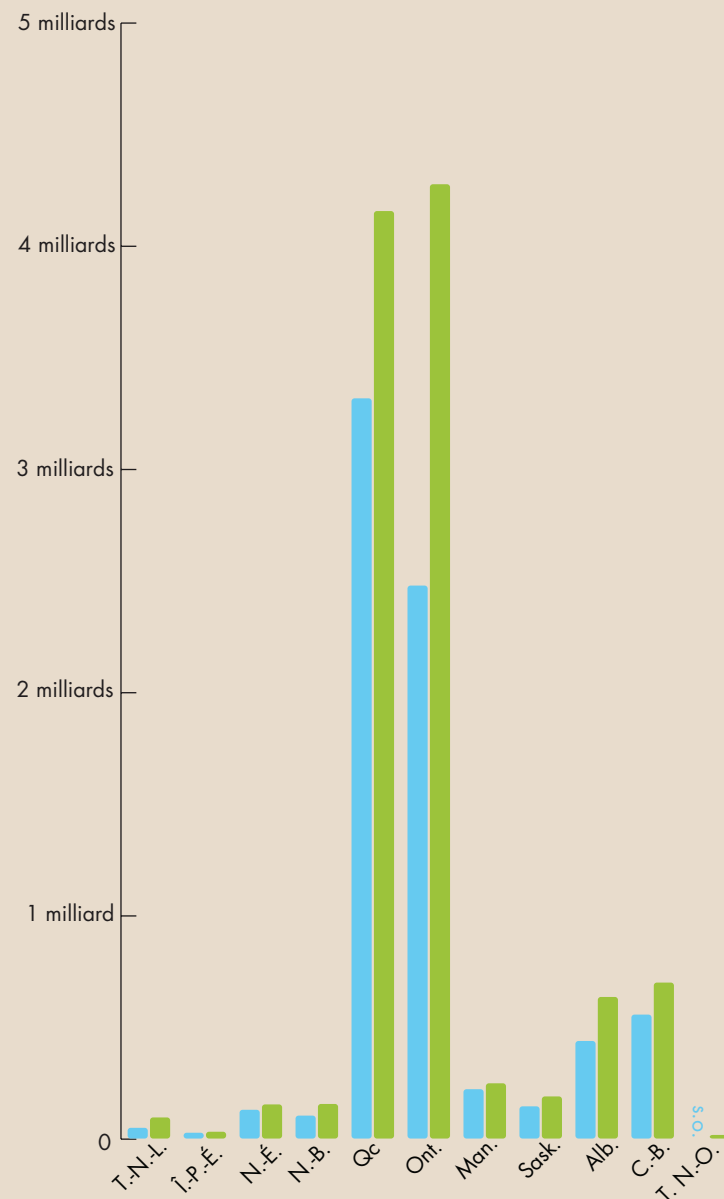
Depuis le constat embarrassant de l'OCDE, les provinces ont accru leur contribution de 0,25 % du produit intérieur brut (PIB) à 0,6 %. Cela comprend une somme de 3 milliards de dollars ajoutée aux budgets provinciaux/territoriaux consacrés à l'éducation à la petite enfance

Dépenses du Canada en matière d'éducation à la petite enfance entre 2006, 2011 et 2014 en pourcentage de son produit intérieur brut (PIB)



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest

Modification des dépenses consacrées à l'éducation à la petite enfance entre 2011 et 2014 par province/territoire



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest

depuis 2011. Le Canada est en voie de dépenser 1 % de son PIB, ce qui le mettrait à égalité avec les autres pays de l'OCDE en matière de dépenses pour l'éducation à la petite enfance.

PLUS DE PROGRAMMES

Plus de 50 pour cent des enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentent régulièrement un programme d'éducation à la petite enfance en 2014, une hausse de 20 pour cent par rapport aux enfants de moins de 5 ans en 2006. Un meilleur accès aux programmes exploités par les écoles contribue principalement à cette hausse, ainsi que le fait de compter sur la structure actuelle de l'éducation publique. Les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-





Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard offrent désormais la maternelle à plein temps aux enfants de 5 ans, et Terre-Neuve emboîtera le pas en 2016. En Ontario, 265 000 enfants de 4 et 5 ans fréquentent la maternelle à plein temps, et les Territoires du Nord-Ouest offrent désormais la maternelle à plein temps aux enfants de 4 ans. En Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et au Québec, l'accès gratuit, minimalement aux programmes à temps partiel, est maintenant accru pour les enfants d'âge préscolaire qui sont considérés comme vulnérables. La Nouvelle-Écosse a mis sur pied un programme-pilote universel pour tous les enfants de ce groupe d'âge.

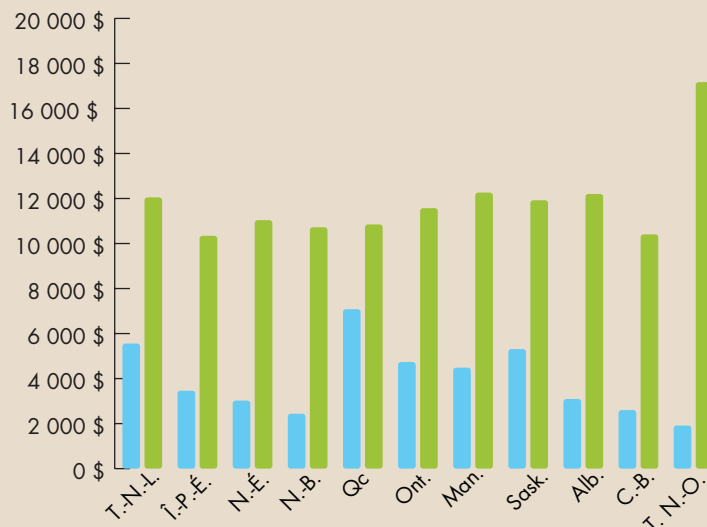
Les garderies réglementées sont également plus nombreuses. Le Québec complète son système universel à raison de 4 000 nouvelles places par année, tandis que la plupart des provinces ont investi de façon constante pour augmenter le nombre d'inscriptions. Bien que les programmes destinés à la petite enfance soient en hausse, il semble difficile de suivre le rythme de la mini-explosion des naissances dans certaines provinces et certains territoires, surtout dans les Prairies. Ainsi, bien qu'il y ait plus de places en garderies, le pourcentage d'enfants servis demeure inchangé.

QUALITÉ ACCRUE

Les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'importance d'une main-d'œuvre professionnelle en petite enfance bien formée et d'un programme axé sur le plaisir d'apprendre, inné chez tous les enfants. En 2006, seules deux provinces avaient élaboré des cadres stratégiques pour des programmes destinés à la petite enfance. Ces programmes sont désormais en place ou en développement dans toutes les provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest.

On accorde une plus grande attention à la main-d'œuvre en petite enfance en rehaussant les exigences de développement professionnel du personnel au Nouveau-Brunswick. En Saskatchewan et à Terre-Neuve, le pourcentage de personnel qualifié est plus grand, et le soutien aux salaires est accru dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, en Ontario, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard imposent quant à elles une échelle salariale provinciale.

Coûts d'exploitation par enfant par place dans les services de garde* et par élève dans les écoles** par province/territoire



*Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest
 **Source : Résumé des indicateurs pour les écoles primaires et secondaires au Canada, dans les provinces et les territoires, 2006/2007 et 2010/2011

ENCORE PLUSIEURS DÉFIS À RELEVER

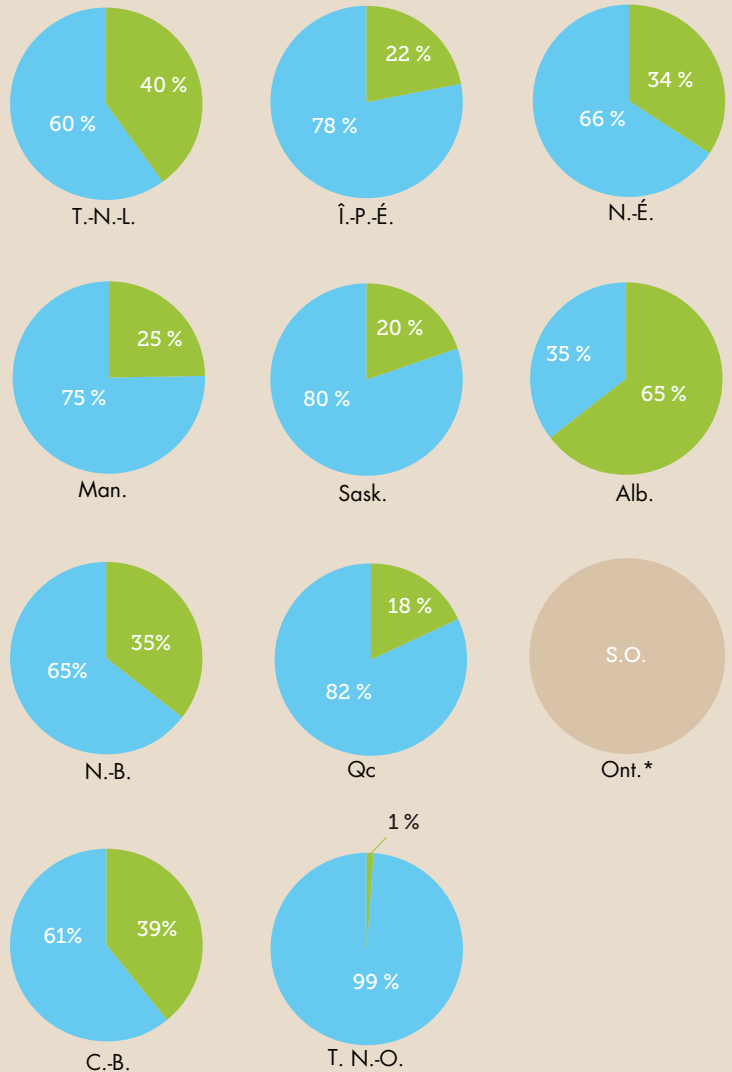
Les investissements de même que la façon dont ces sommes sont investies détermineront le succès du développement des services d'éducation à la petite enfance. Les analyses économiques démontrent que lorsque des programmes facilitent la participation des mères de jeunes enfants au marché du travail, celles qui travaillent contribuent en retour par leurs impôts et taxes, en recevant moins de transferts sociaux, et favorisent la croissance économique grâce à leurs dépenses. On estime que les changements dans la participation des mères au marché du travail au Québec en raison des frais de garde d'enfants peu élevés génèrent 1,20 \$ pour chaque dollar public versé au programme. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral obtient 0,55 \$ en gains fiscaux et économise sur les transferts sociaux aux familles québécoises. On se demande pourquoi le gouvernement fédéral ne compense pas les provinces et territoires pour ce qu'il encaisse grâce à leurs investissements dans la petite enfance.

Bien qu'il soit encourageant de constater que l'éducation financée par le public permette à plus de jeunes de s'inscrire à un programme d'éducation à la petite enfance, la division entre l'éducation et la garde d'enfants persiste. Les services de garde ne sont encore trop souvent offerts qu'avant et après l'école ainsi que lors des jours de congé. C'est un piètre modèle d'affaires qui laisse trop de familles en attente d'une garderie et qui crée des quarts de travail fragmentés et des emplois sans avenir pour les éducateurs de la petite enfance. Une éducation à la petite enfance qui est organisée de manière à soutenir simultanément le développement des enfants et la participation au marché du travail des parents stimule l'économie et se rembourse d'elle-même à court et à long terme. Intégrer l'éducation et la garde d'enfants permet à plus de parents de travailler, crée de bons emplois pour les éducateurs de la petite enfance et augmente l'offre de services aux enfants.

L'ACCESSIBILITÉ EST IMPORTANTE, LA QUALITÉ AUSSI

En voulant répondre à la demande pour la garde d'enfants, on prend parfois des raccourcis. Lorsqu'on se fie trop au secteur privé pour créer des programmes, cela entraîne de la concurrence, ainsi que des chevauchements, des manques et des problèmes dans les services. L'intérêt du public est mal servi par l'accroissement du financement des exploitants privés qui choisissent où, comment et qui servir. Les investissements publics sont perdus lorsque des programmes commerciaux ferment, en apportant avec eux l'actif financé par le public. La garde en milieu familial est souvent perçue comme une façon rapide et peu coûteuse d'élargir les services. Seulement quelques provinces ou territoires exigent que les éducateurs de ces services détiennent un diplôme en EPE. Les garderies en milieu familial (non réglementées) ne forment pas une structure de services à la petite enfance. Lorsqu'un fournisseur de soins ferme les portes de son service, non seulement son service n'existe plus, mais les investissements publics consacrés au démarrage disparaissent eux aussi.

Services de garde accrédités : Financement pour les programmes vs Places de garde subventionnées en 2014



* L'Ontario ne fait plus la ventilation pour les frais d'opérations ou les subventions lors de ses transferts aux responsables des services aux enfants

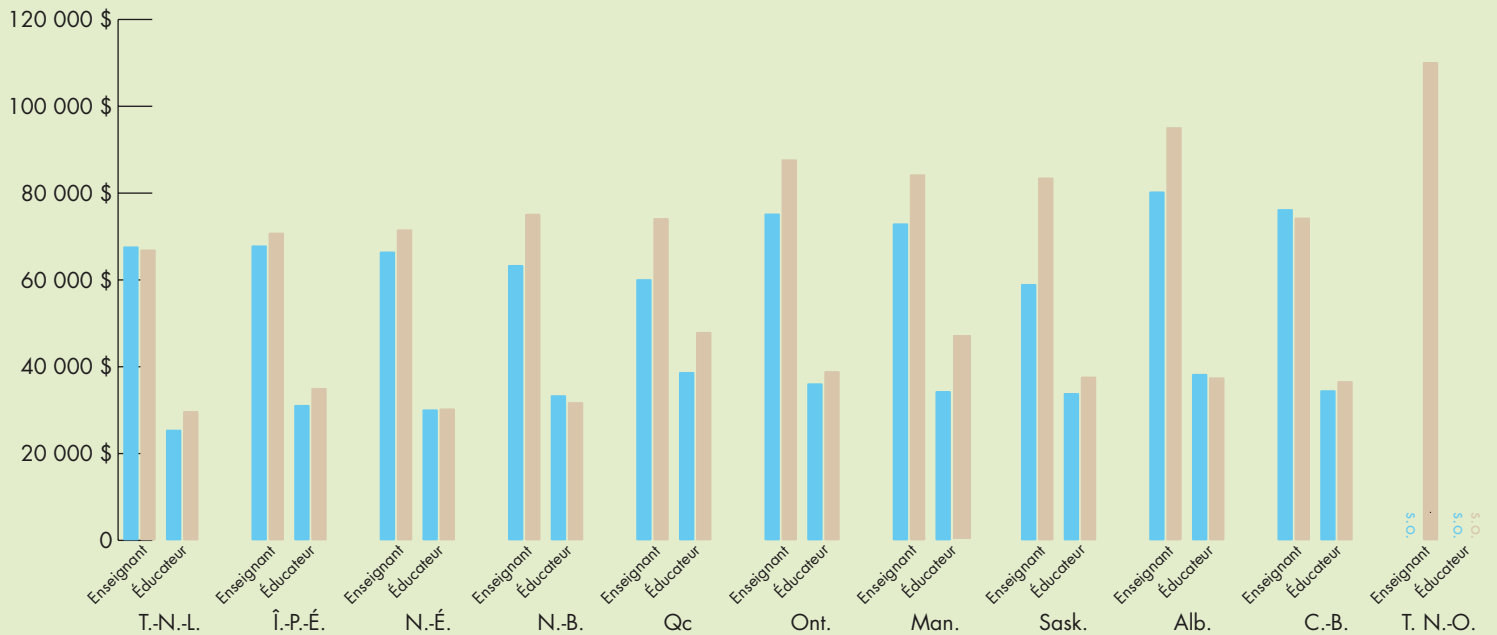
Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest

Enfin, et surtout, les enfants ne semblent pas profiter des mêmes avantages dans les garderies privées. Une étude québécoise démontre que les enfants qui fréquentent les garderies privées ou en milieu familial sont moins bien préparés pour l'école que les enfants qui fréquentent les programmes de la petite enfance publics et sans but lucratif. Les garderies commerciales et en milieu familial soutiennent la participation des parents au marché du travail, mais ne semblent pas préparer autant les enfants à l'école. La société ne récupère donc qu'une fraction de son investissement dans l'éducation à la petite enfanceⁱⁱ.

L'IMPORTANCE DU MODE DE FINANCEMENT

Le mode de financement d'un service de garde peut faire une différence. Toutes les provinces et territoires offrent une forme de financement direct au fonctionnement des programmes de garde. Le financement direct diminue les charges aux parents et offre aux programmes une stabilité que les frais déboursés par les parents ne peuvent couvrir à eux seuls.

Modification à la rémunération des enseignants et des éducateurs de la petite enfance par province/territoire en 2011 et en 2014



Source: Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest.

La méthode de financement détermine également qui participe aux programmes. Les subventions gouvernementales correspondent rarement aux frais que les garderies réglementées doivent exiger pour attirer et retenir du personnel compétent. Les familles à faible revenu sont incapables de payer la différence entre ces frais et les subventions du gouvernement, ce qui les force à choisir d'autres options non réglementées.

Bien que la garde d'enfants soit mieux financée que lors de notre dernier rapport en 2011, le pourcentage de subventions accordées comparativement aux frais d'opérations est resté sensiblement le même.

L'ÉCART ENTRE L'ÉDUCATION ET LA GARDE D'ENFANTS

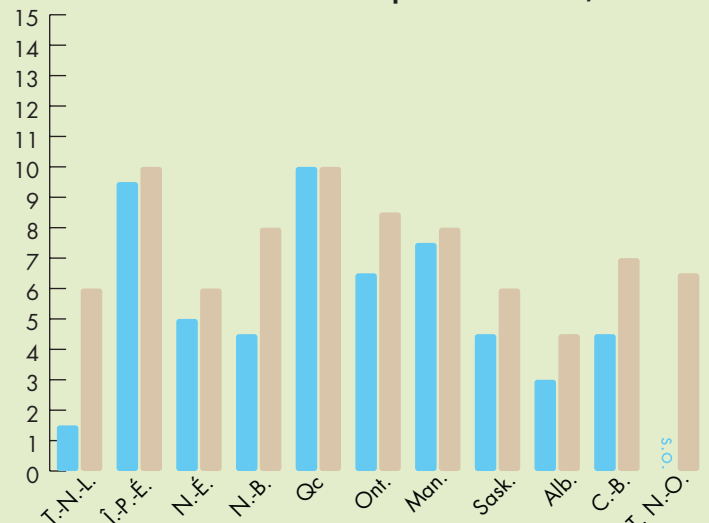
Bien qu'on soutienne de plus en plus l'éducation à la petite enfance, les investissements et l'accessibilité demeurent inégaux. Les dépenses associées à un élève à plein temps dans le secteur public sont relativement comparables à travers tout le Canada, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, où le coût des installations est élevé. Il en va tout autrement pour les dépenses liées aux programmes de garde d'enfants : ces dépenses varient considérablement d'une province à l'autre, et l'écart entre les dépenses faites en éducation et pour la garde d'enfants est considérable. Les dépenses consacrées à la garde d'enfants varient à la grandeur du pays : elles peuvent être de plus de 7 000 \$ par place à moins de 2 000 \$ par place.

L'accessibilité varie selon la province ou le territoire : un enfant d'âge préscolaire sur trois fréquente régulièrement un programme d'éducation à la petite enfance dans les Prairies, par rapport à trois sur quatre au Québec.

Un autre indicateur de qualité est l'écart des salaires entre les éducateurs du système scolaire public et ceux qui travaillent avec les enfants d'âge préscolaire. Bien qu'un professeur d'université qualifié puisse s'attendre à gagner davantage qu'un éducateur de la petite enfance diplômé, l'écart reflète la valeur que l'on accorde à chaque profession. Malgré les efforts de plusieurs provinces et territoires pour hausser les salaires des éducateurs de la petite enfance, l'écart demeure constant.

Aucune province et aucun territoire n'exige que tout le personnel d'une garderie ou d'un centre préscolaire autorisé possède un diplôme d'études postsecondaires en éducation à la petite enfance, mais tous exigent un certain nombre d'employés qualifiés. Plusieurs provinces ont adopté des normes minimales de formation, qui varient entre 40 et 120 heures de cours en éducation à la petite enfance. Bien que le ratio enfants/employé soit constant dans tout le pays, le nombre requis

Modification à l'Index de l'éducation à la petite enfance 2011/2014



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest.

Index de l'éducation à la petite enfance 2014

Points de référence		Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.
GOUVERNANCE INTÉGRÉE	Éducation à la petite enfance régie par un seul ministère	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Unité de surveillance commune en matière d'EPE	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Cadre stratégique commun en matière d'EPE	1	1	1		1	1	1	1		1	1	1
	Autorité locale commune en matière de gestion et d'administration d'EPE	1				1							
FINANCEMENT	Au moins deux tiers du financement pour les services de garde sont alloués à l'exploitation des programmes ^a	1		1	1	1	1	s.o.	1	1			1
	Échelle salariale obligatoire et frais déterminés pour les parents	1		1			1		1				
	Au moins 3 % du budget global de la province/territoire est alloué à l'EPE	1					1	1					
ACCESSIBILITÉ	Maternelle à temps plein	1		1	1	1	1	1				1	1
	La moitié des enfants de 2 à 4 ans participe régulièrement à un programme d'EPE	1		1			1	1				1	1
	Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux	1		1 ^b					1				
ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE	Programme-cadre d'enseignement en EPE	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Harmonisation du programme de la petite enfance avec celui de la maternelle	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Au moins deux tiers du personnel des programmes d'EPE destinés aux enfants de 2 à 4 ans détiennent des qualifications en EPE	0,5	0,5		0,5		0,5	0,5	0,5	0,5			0,5
	Les éducateurs à la maternelle doivent avoir des qualifications en EPE	0,5		0,5				0,5 ^c					0,5
	Les salaires des éducateurs correspondent au moins aux deux tiers des salaires des enseignants	0,5					0,5						s.o.
	Accréditation professionnelle en éducation à la petite enfance ou perfectionnement professionnel	0,5	0,5	0,5	0,5			0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
RESPONSABILITÉ	Les rapports d'étapes annuels sont à jour et publiés (2011 ou ultérieurs)	1			1	1	1 ^d		1	1	1	1	1
	Normes pour les programmes d'éducation à la petite enfance (incluant la maternelle)	1	1										
	Mesures populationnelles pour les enfants d'âge préscolaire colligées et publiées	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	15	6	10	6	8	10	8,5	8	8	6	4,5	7	6,5
Points de référence		Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.

Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et Territoires du Nord-Ouest; ^a Ce montant comprend le financement pour les enfants avec des besoins spéciaux; ^b Uniquement dans les centres de la petite enfance; ^c Les éducateurs de la petite enfance font partie de l'équipe éducative; ^d Le gouvernement du Québec n'a pas participé aux accords fédéral/provinciaux/territoriaux qui définissaient des mécanismes de reddition de compte. Il a cependant son propre mécanisme de rapports destinés au public.

d'éducateurs de la petite enfance varie grandement. Travailler dans un domaine où le personnel sous-qualifié prédomine constitue un autre fardeau pour une profession déjà surchargée.

Les variations de financement régional, d'accessibilité et de qualification de la main-d'œuvre amènent à penser que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de soutien à l'équité pour

les enfants et les familles. Et c'est d'autant plus évident lorsqu'on constate le manque de données à ce sujet. Dans le passé, et malgré tous ses échecs dans ce dossier, le gouvernement fédéral soutenait au moins la recherche et la collecte de données. La disparition de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et de son successeur, l'extinction forcée du Conseil canadien sur l'apprentissage et du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de

garde à l'enfance, et les restrictions imposées à Statistique Canada ne sont que quelques-unes des plus récentes actions du gouvernement fédéral visant à se départir de sa responsabilité envers le public et à étouffer le discours démocratique.

RÉSULTATS

Le Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014 est un instrument peut-être incomplet. Il est en mesure de suivre les tendances, mais non tous les plaidoyers, les consultations, les tentatives de première et seconde ébauches, les débats, les compromis et les choix difficiles inhérents à l'élaboration de politiques publiques. Derrière chaque résultat pour chacun des points de référence, il y a un travail incroyable effectué quotidiennement par les parents, éducateurs,

administrateurs, fonctionnaires et décideurs qui créent des milieux au sein desquels les enfants grandissent et apprennent.

Offrir à tous les enfants canadiens un programme d'éducation à la petite enfance accessible, abordable, de qualité supérieure et offert sur une base volontaire est un objectif ambitieux, prometteur et fondamentalement progressiste. Mais c'est aussi un objectif réaliste. En incluant les jeunes enfants dans le mandat élargi de l'éducation, nous pouvons faire le pont entre les congés parentaux et l'éducation scolaire formelle. En y ajoutant pour les familles qui le demandent l'option d'activités offertes sur un horaire étendu, le Canada peut enfin espérer avoir le programme d'apprentissage et de garde qu'il a longtemps souhaité.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le Rapport sur l'éducation à la petite enfance va au-delà de la simple comptabilisation de places en garderies : il évalue aussi les cadres politiques qui soutiennent les services aux jeunes enfants et à leur famille.

Notre équipe de recherche au Atkinson Centre for Society and Child Development a choisi 19 points de référence reconnus internationalement et a recueilli de l'information sur chacun d'eux. Pour y parvenir, elle a analysé des publications et rapports gouvernementaux, des tableaux publiés par Statistique Canada à partir de l'Étude sur les jeunes Canadiens (EJC) ainsi que de celle sur la population active au Canada. Des profils ont été créés pour les 10 provinces ainsi que pour les Territoires du Nord-Ouest, à partir des sources mentionnées plus haut et d'informations supplémentaires provenant d'informateurs clés. Les résultats et les profils ont été soumis aux provinces et territoires afin qu'ils puissent les commenter.

La version longue de ce rapport comprend des données et une mise en contexte des programmes, des tableaux et diagrammes, une description de la méthodologie utilisée, des références complètes ainsi que les profils de chaque province et territoire. Ce matériel est disponible en ligne, en plus de présentations et de matériel multimédia. Pour télécharger cette version longue du Rapport 2014, visitez le www.nosjeunesenfants.ca. Vous pouvez aussi nous suivre sur Twitter [@AtkinsonCentre](https://twitter.com/AtkinsonCentre).

Le Atkinson Centre est un centre de recherche de l'Ontario Institute for Studies in Education de l'Université de Toronto. En faisant des liens entre la recherche, la pratique et les politiques publiques, ce centre cherche à améliorer les environnements où les jeunes enfants apprennent et grandissent.

Le Atkinson Centre a pu compter sur des partenaires stratégiques qui jouent un rôle de premier plan dans la recherche, le développement du contenu et la diffusion de ce Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014. Il remercie plus particulièrement ses partenaires financiers énumérés ici à droite.

Il remercie aussi la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que la Jimmy Pratt Foundation pour leur soutien à la diffusion de ce rapport.

**ATKINSON
FOUNDATION**



Margaret & Wallace McCain
Family Foundation

THE
LAWSON
FOUNDATION



¹Fortin, P., Godbout, L., & St-Cerny, S. (2012). Impact of Québec's low fee child care program on female labour force participation, domestic income, and government budgets. Research Chair in Taxation and Public Finance. University of Sherbrooke.

²Institut de la statistique du Québec (2013). Québec Survey of Child Development in Kindergarten 2012. Retrieved from www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle_an.html.